

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES-----
Séance du 18 septembre 2009

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	13	14

*L'an deux mil neuf, et le dix huit septembre**Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.**Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de M. Barralis Patrick représenté par M. Decarlis Maurice.**Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro***DEL. 2009 - 261****POLITIQUE DE L'EMPLOI**

Le Maire rappelle que le chômage est en hausse dans notre pays. Pour pallier à cette montée, l'Etat développe une politique d'emplois aidés portant jusqu'à 95 % son aide.

Il apparaît que la plupart des communes que nous avons visitées lors des fêtes patronales se sont lancées dans ces opérations comme par exemple La Tour sur Tinée et La Penne.

Cette année, la municipalité a décidé de participer à cette opération, sachant que le coût d'un salarié temps plein sur un mois, équivaut à plus de 6 mois pour un emploi aidé.

De plus, la municipalité espère par cette mesure, relancer dans la vie active des personnes ayant eu des difficultés pour trouver du travail dans ce contexte économique difficile.

Nous avons décidé d'ouvrir trois postes d'emplois aidés :

- 1° Le premier concerne les espaces verts. Mlle SIROT Céline a été recrutée le 15/05/09. Cependant un accident l'a empêché d'entrer en fonction et nous attendons la fin de sa convalescence pour la voir prendre ses fonctions sur le terrain.
- 2° Le deuxième concerne l'entretien et le nettoyage. M. PEYRE André est recruté sur ce poste à compter du 03/08/09
- 3° Le troisième concerne l'accueil culturel et le tourisme. Il s'agit d'un poste permettant d'aborder la fin d'activité en travaillant. Mme SAXEMARD Martine est recrutée à compter du 01/10/09.

L'ensemble de ces contrats obéit à la législation actuelle, tant sur les durées (soit six mois reconductibles quatre fois) que sur les horaires, soit de 20 heures minimum à 26 heures maximum hebdomadaires.

Il s'agit donc, après avoir passé convention avec le Pôle Emploi et contrat avec les personnes concernées, de créer les postes correspondants.

OÙ L'EXPOSE DU MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION ACCEPTE / ~~REFUSE~~ LA CREATION DES TROIS POSTES DENOMMES CI-DESSUS.

ONT VOTE CONTRE : 0

SE SONT ABSTENUS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES-----
Séance du 18 septembre 2009

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	13	14

*L'an deux mil neuf, et le dix huit septembre**Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.**Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de M. Barralis Patrick représenté par M. Decarlis Maurice.**Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro***DEL. 2009 - 262****CONVENTION TRANSPORT SCOLAIRE**

Le Maire informe le Conseil Municipal que ce dernier doit l'habiliter à signer la convention (en deux exemplaires originaux) relative à l'exécution d'un transport public non urbain de voyageurs à vocation principale scolaire.

Le Conseil Général étant nommé autorité organisatrice départementale et la municipalité de Villars Sur Var autorité organisatrice de second rang.

OUÏ L'EXPOSE DU MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION ACCEPTE / REFUSE D'HABILITER LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION DE TRANSPORT SCOLAIRE PUBLIC NON URBAIN DE VOYAGEUR A VOCATION PRINCIPALE SCOLAIRE.

ONT VOTE CONTRE : 0

SE SONT ABSTENUS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES-----
Séance du 18 septembre 2009

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	13	14

*L'an deux mil neuf, et le dix huit septembre**Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.**Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de M. Barralis Patrick représenté par M. Decarlis Maurice.**Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro***DEL. 2009 - 263****INDEMNITES DE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES**

Le Maire donne la parole à Monsieur Maurice DECARLIS.

Nous avons reçu une lettre de la Préfecture nous indiquant que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité. Il a été décidé pour l'année 2009 d'une revalorisation de 0.79 % du montant de cette indemnité.

En conséquence, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises à compter du 1er janvier 2009 est de 118.02 €.

OUI L'EXPOSE DU MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION ACCEPTE / REFUSE DE VERSER LA SOMME DE 118.02 € A MONSIEUR LE CURE POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE SAINT JEAN BAPTISTE DE VILLARS SUR VAR.

ONT VOTE CONTRE : 0

SE SONT ABSTENUS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES-----
Séance du 18 septembre 2009

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	13	14

*L'an deux mil neuf, et le dix huit septembre**Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.**Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de M. Barralis Patrick représenté par M. Decarlis Maurice.**Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro***DEL. 2009 - 264****INDEMNITES MENSUELLES DES ELUS**

Le Maire indique qu'à compter du 1^{er} juillet 2009, les indemnités des Maires et des Adjoints devraient être augmentées de 0.5 % mais les élus de la municipalité de Villars sur Var ont décidé de ne pas imputer cette augmentation sur leurs indemnités.

OUI L'EXPOSE DU MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION ACCEPTE / ~~REFUSE~~ DE NE PAS AUGMENTER LES INDEMNITES DES ELUS.

ONT VOTE CONTRE : 0

SE SONT ABSTENUS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES-----
Séance du 18 septembre 2009

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	13	14

L'an deux mil neuf, et le dix huit septembre

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de M. Barralis Patrick représenté par M. Decarlis Maurice.

Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro

DEL. 2009 - 265**INDEMNITES DE CONSEIL ET DE BUDGET POUR L'ANNEE 2009 POUR LE PERCEPTEUR**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de voter le montant de l'indemnité de conseil et de budget pour l'année 2009, que l'on doit au receveur de la Trésorerie de Puget Théniers.

Celle-ci s'élève à 407.97 € conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983.

OUI L'EXPOSE DU MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION ACCEPTE / REFUSE LE MONTANT DES INDEMNITES DE CONSEIL ET DE BUDGET POUR L'ANNEE 2009 A VERSER AU RECEVEUR DE LA TRESORERIE DE PUGET THENIERS A LA SOMME DE 407.98 €

ONT VOTE CONTRE : 0
SE SONT ABSTENUS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES-----
Séance du 18 septembre 2009

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	13	14

L'an deux mil neuf, et le dix huit septembre

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de M. Barralis Patrick représenté par M. Decarlis Maurice.

Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro

DEL. 2009 - 266**AIDE AUX PARENTS POUR LA CANTINE DE VILLARS-SUR-VAR
ANNEE SCOLAIRE 2009/2010**

Le Maire donne la parole à Mme Liliane PETTENARO.

Celle-ci indique que le repas par enfant s'élève à environ 10 €.

La CCVA subventionne les repas à hauteur de 5.66 €, ce qui ramène le prix du repas à 4.34 €.

La municipalité rappelle qu'elle s'est engagée dès 2007 à aider les parents résidant dans la commune de Villars-sur-Var et dont les enfants vont à l'école de Villars-sur-Var.

Le revenu mensuel de base sera calculé de la manière suivante :

Revenu fiscal annuel / nombre de personnes vivant dans le foyer / 12.

La grille ci-après est proposée aux élus municipaux pour l'année scolaire 2009/2010 :

- ✘ De 0 à 500 € mensuels Aide de 1.90 € par repas et par enfant
- ✘ De 501 € à 1 000 € mensuels Aide de 1.08 € par repas et par enfant
- ✘ De 1001 € à 3 000 € mensuels Aide de 0.81 € par repas et par enfant
- ✘ De 3 001 € à 3 500 € mensuels Aide de 0.40 € par repas et par enfant
- ✘ Plus de 3 500 € mensuels Aucune aide

Ceux qui ne souhaitent pas déclarer le montant de leurs revenus ne pourront pas bénéficier de l'aide.

OUI L'EXPOSE DU MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION ACCEPTE / ~~REFUSE~~ D'APPORTER UNE AIDE AUX PARENTS POUR LA CANTINE (ANNEE SCOLAIRE 2009/2010) SUIVANT LA GRILLE CI-DESSUS.

ONT VOTE CONTRE : 0

SE SONT ABSTENUS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES-----
Séance du 18 septembre 2009

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	13	14

L'an deux mil neuf, et le dix huit septembre

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de M. Barralis Patrick représenté par M. Decarlis Maurice.

Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro

DEL. 2009 - 267**PARKING DU DOMAINE DE LA SOURCE****I) Villars-sur-Var. Année 2006 : Programme global des parkings communaux.**

Le Maire prend la parole :

En collaboration avec le service financier de la CCVA, il avait été programmé l'investissement pour parkings amortissable sur 16 années et ce, sans mettre en difficulté les finances communales.

Le Maire rappelle qu'en août 2006, dans le cadre des « Contrats de Projets Etat-Région », M. le Député Charles-Ange Ginésy avait demandé aux communes d'évaluer des programmes de travaux, dans divers cadres de référence, dans lesquels prennent place l'installation de parkings, à savoir :

Compétitivité des Territoires : Economie, Bâtiments d'Activités Economiques.

Montant global des projets parkings : 1 200 000,00 €

Montant global des parts communales + TVA récupérable : 461 760,00 €

Emprunt annuel pendant 16 ans : 41 558,00 €

Nous sommes à la recherche de terrains capables d'installer des parkings de proximité, au village, et faisons appel à idées et à suggestions sur ce sujet.

II) Première application du programme. Aménagement des parkings du domaine de la Source.

Le Maire donne la parole à M. Fernandez quatrième adjoint au Maire.

Les parkings du « Domaine de la Source », ne sont donc qu'une toute petite partie de ce programme beaucoup plus vaste dont vous avez le déroulé financier ci-dessous.

Calcul HT : 150 000,00 €.

Honoraires et divers : 22 000,00 €.

Imprévus et divers : 16 127,09 €.

Calcul objectif HT : 188 127,09 €.

TVA : 36 872,91 €.

Coût objectif TTC : 225 000,00 €.

Plan de financement soumis à la CCVA.

Subventions souhaitées :.....	150 501,67 €
Part communale hors TVA :.....	37 625,42 €
Avance TVA :.....	36 872,91 €
Honoraires CCVA :	9 000,00 €

Les montants évalués des parkings du domaine de la Source sont loin d'épuiser le montant de nos prévisions globales concernant le programme total « parkings ».

Montant potentiel global parkings, une fois déduite le financement des parkings de la Source :

Montants potentiellement utilisables déduction faite des parkings de la Source : 1 200 000,00 € - 225 000,00 € =.....975 000,00 €
Ecart part communale potentiellement utilisable :
461 760,00 € - (37 625.42 + 36 872.91) =387 261.67 €

Nous pourrions donc programmer pour d'autres projets parkings, les dépenses et les remboursements d'emprunts, si nécessaire, sur 20 ans, à condition d'acquérir les terrains nécessaires et donc de les aménager pour des parkings dans le village ou à proximité.

Les montants du parking du domaine de la source étant chiffrés, il est confié la maîtrise d'ouvrage à la CCVA et lui est demandé de procéder aux recherches de subventions auprès des divers financeurs : Europe, Etat, Région, Département.

Comme prévu par les votes majoritaires de notre Conseil, les travaux seront échelonnés en fonction de nos disponibilités et des subventions obtenues.

Il est, par ailleurs, possible selon les besoins en financement d'emprunter la TVA en 2011 et obtenir son remboursement de celle-ci en fin 2012.

En tout état de cause, il n'est pas envisagé de procéder à un emprunt sur ce programme, sauf si un projet inconnu d'urgence exceptionnelle devait se présenter à nous.

Cette délibération ne vaut pas engagement à poursuivre si les subventions nécessaires n'étaient pas obtenues.

OÙ L'EXPOSE DU MAIRE ET TENANT COMPTE DES PRECAUTIONS FINANCIERES DECRITES CI-DESSUS PORTANT SUR LES EXERCICES PRESCRITS, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 11 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 3 ABSTENTIONS ACCEPTE / ~~REFUSE~~ :

- 1) LE MONTANT DE L'AMENAGEMENT DES PARKINGS DU DOMAINE DE LA SOURCE : 225 000 €
- 2) LA DEMANDE DE SUBVENTIONS : 150 501.67 €
- 3) L'ECHELONNEMENT DES TRAVAUX EN FONCTION DE NOS DISPONIBILITES
- 4) LA NON POURSUITE EN CAS D'ABSENCE DE FINANCEMENT ET SUBVENTIONS
- 5) LA MAISTRISE D'OUVRAGE A LA CCVA ET A LA RECHERCHE DU MAXIMUM DE SUBVENTIONS PAR CELLE-CI.

ONT VOTE CONTRE : 0

SE SONT ABSTENUS : MESSIEURS BRIQUETTI, GHERBI, BATTENDIER

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

Séance du 18 septembre 2009

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	13	14

L'an deux mil neuf, et le dix huit septembre

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de M. Barralis Patrick représenté par M. Decarlis Maurice.

Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro

DEL. 2009 - 268

BATIMENT DE PRODUCTION DU DOMAINE DE LA SOURCE

Monsieur Thomas Barralis prend la parole.

a) Un bâtiment de production de vin collectif de qualité : Une urgence pour le devenir de la vigne à Villars-sur-Var.

Les services techniques et administratifs préfectoraux qui ont visité le site ont compris :

- notre désir de transmettre les techniques du travail de la vigne aux nouvelles générations villaroises,
- notre volonté de mettre en place un travail collectif de formation et de production.

Il nous a donc été conseillé d'utiliser l'espace construit appelé « poulailler » qui se trouve à l'est du bâtiment principal existant à démolir et à reconstruire.

Ce bâtiment sera séparé physiquement du reste du Domaine, construit en priorité si possible, et permettra des activités associatives et/ou professionnelles, si nécessaires, dont le coût est intégré au projet global.

Cet espace aura donc pour but de conserver et améliorer les savoirs viticoles ancestraux et de donner l'envie, à une nouvelle génération de poursuivre l'activité de notre vignoble tant renommé

Il est précisé que les coûts inscrits seront modifiés en fonction de la réponse aux appels d'offres et que les « imprévus et divers » font partie simplement du « principe de précaution » afin de parer à toute éventualité.

Coûts des travaux, TVA comprise, du bâtiment de production et de formation :

Travaux HT :.....	246 000,00 €.
Honoraires divers :.....	35 000,00 €.
Imprévus et divers :.....	28 545,15 €.
Calcul objectif HT :.....	313 345,00 €.
TVA :.....	61 655,00 €.
Coût objectif TTC :.....	375 000,00 €.

Plan de financement soumis à la CCVA :

Subventions minimales souhaitées :	250 676,00 €
Part communale hors TVA :	62 676,00 €
Avance TVA :	61 655,00 €
Honoraires CCVA :	15 000,00 €

b) Réhabilitation du « Centre Culturel d'Interprétation de la Vigne ».

Comme annoncé précédemment, il s'agit de reconstruire le bâtiment en l'aménageant de la façon suivante :

- Rez-de-jardin. Les caves actuelles deviendront un espace concernant l'exposition de matériaux et matériels divers liés aux activités rurales et viticoles...
- Au rez-de-chaussée, tournés vers la route :

a. un magasin de vente de produits principalement viticoles, mais disposant de produits locaux ainsi que de souvenirs en liaison avec la Maison de Pays de Puget-Théniers et le musée de la Roudoule.

La seule production villaroise ne sera pas suffisante et le magasin se devra de s'approvisionner dans d'autres espaces géographiques montagnards proches.

b. Une pièce d'accueil (office) pour les petits repas des chambres d'hôtes et les réunions et séminaires.

- Au premier étage : un logement et deux studios en chambres d'hôtes.
- Au deuxième étage : trois studios en chambres d'hôtes avec terrasses.

Coûts et plan de financement.

Le Maire prend la parole.

Ce bâtiment sera donc construit selon les normes parasismiques annoncées plus haut.

Il est précisé que les coûts inscrits seront modifiés en fonction de la réponse aux appels d'offres et que les « imprévus et divers » font partie du « principe de précaution » afin de parer à toute éventualité.

Il est précisé que les budgets communaux actuels seront, sans difficultés, équilibrés en recettes et en dépenses.

Coûts des travaux, TVA comprise, du Centre Culturel d'interprétation de la Vigne :

Travaux HT :	1 105 000,00 €
Honoraires divers :	157 131,00 €
Imprévus et divers :	128 180,00 €
Calcul objectif HT :	1 390 311,00 €
TVA :	272 500,95 €
Coût objectif TTC :	1 662 811,95 €

Plan de financement proposé à la CCVA :

Subventions minimales souhaitées :	1 112 248,00 €
Part communale hors TVA :	278 063,00 €
TVA :	272 500,95 €
Honoraires CCVA :	66 512,47 €

Les deux Bâtiments Domaine de la Source.

Comparaison des prévisions 2006 avec la programmation 2010-2014 :

a) Anciennes prévisions en août 2006 (avec possibilité emprunt sur 20 ans).
Montant global des projets : 3 250 000,00 €
Montant global des parts communales dont TVA : 1 250 000,00 €

b) Nouvelles prévisions d'ici 2014 (avec possibilité emprunt sur 20 ans).
Montant TTC des travaux sur les deux bâtiments :
375 000,00 € + 1 662 811,95 € =2 037 811,95 €
Montant parts communales deux bâtiments dont TVA :
62 676+61 655+278 063+272 500..... 674 894,00 €

Les montants de évalués des travaux « bâtiments » du domaine de la Source sont éloignés de nos prévisions globales de 2006 concernant ce type de programmes.

Montants potentiellement disponibles, déduction faite des programmes des deux bâtiments du Domaine de la Source :
3 250 000,00€ - 2 037 811,95 € :1 212 188,05 €
Ecart part communale potentiellement utilisable dont TVA :
1 250 000,00 € - 674 894 € : 575 106.00 €

Ces montants seraient donc disponibles pour d'autres projets du même type, y compris sous forme d'emprunts étalés sur 20 ans, si nécessaire, et ce, sans mettre en difficulté les finances communales, sous condition d'obtention des subventions.

Délibération globale concernant les deux bâtiment :

Il est apparu nécessaire, comme tous les projets structurants d'en confier la maîtrise d'ouvrage à la CCVA afin que celle-ci obtienne les meilleurs financements possibles

La délibération portant sur les deux bâtiments, n'est pas soumise à engagement à poursuivre dans le cas d'absence de disponibilités ou/et de subventions.

Prévisions actuelles d'ici 2014

Montant TTC des travaux sur les deux bâtiments :
375 000,00 € + 1 662 811,95 € =2 037 811,95 €
Montant parts communales deux bâtiments dont TVA :
62 676 + 61 655 + 278 063 + 272 500.95..... 674 894,95 €

OÙ L'EXPOSE DU MAIRE ET TENANT COMPTE DES PRECAUTIONS FINANCIERES DECRITES CI-DESSUS PORTANT SUR LES EXERCICES PRESCRITS (PREVISIONS 2010-2014), LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 11 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 3 ABSTENTIONS ACCEPTE / REFUSE :

- 1) LES MONTANTS CONCERNANT LES DEUX BATIMENTS DU DOMAINE DE LA SOURCE :
2 037 811.95 €
- 2) LES DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR CES DEUX BATIMENTS : 1 362 924.00 €
- 3) L'ECHELONNEMENT EVENTUEL DU PAIEMENT DE LA PART COMMUNALE : 694 894.00 €
- 4) LA MAITRISE D'OUVRAGE A LA CCVA
- 5) LE NON ENGAGEMENT A POURSUIVRE SI LES SUBVENTIONS N'ETAIENT PAS OBTENUES

ONT VOTE CONTRE : 0

SE SONT ABSTENUS : MESSIEURS BRIQUETTI, GHERBI, BATTENDIER

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

Séance du 18 septembre 2009

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	13	14

L'an deux mil neuf, et le dix huit septembre

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de M. Barralis Patrick représenté par M. Decarlis Maurice.

Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro

DEL. 2009 - 269

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET MODIFICATION DES STATUTS PARTICULIERS

Le Maire donne la parole à Madame DAO-LENA qui rappelle au Conseil Municipal que: Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Ainsi, il est nécessaire de procéder à la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2009.

OUI L'EXPOSE DU MAIRE, LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE PAR 14 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION D'ADOPTER LES CREATIONS DES POSTES D'ADJOINTS A TEMPS COMPLET ET A TEMPS NON COMPLET.

ONT VOTE CONTRE :
SE SONT ABSTENUS :

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES-----
Séance du 18 septembre 2009

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	13	14

*L'an deux mil neuf, et le dix huit septembre**Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.**Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de M. Barralis Patrick représenté par M. Decarlis Maurice.**Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro***DEL. 2009 - 270****VOIRIE 2009**

Le Maire donne la parole à Monsieur FERNANDEZ Manuel qui rappelle au Conseil Municipal que la commune de Villars sur Var bénéficie d'une subvention du Conseil Général par l'intermédiaire de la CCVA (Communauté de Commune des Vallées d'Azur), dont le montant global s'élève à **103 206.85 € HT**.

Le montant TTC de ces travaux (dont TVA Comprise) s'élève à **154 284.00 € TTC**.

Les travaux à réaliser sont les suivants :

- voirie rue Bienvenu Audoli	114 060.00 € HT
- chemin de Royer	5 596.00 € HT
- chemin du Ciampon	2 960.00 € HT

Total HT des travaux	122 616.00 € HT
Imprévus et dossiers S.A.V	6 384.00 € HT

Total HT	129 000.00 € HT
T.V.A. 19.6 %	25 284.00€

TOTAL TTC	154 284.00 € TTC

La maîtrise d'ouvrage est confiée à la CCVA.

OUI L'EXPOSE DU MAIRE, LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE PAR 14 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION D'ACCEPTE LA REALISATION DES TRAVAUX DE VOIRIE 2009 POUR UN MONTANT DE 154 284.00 € TTC ET DE CONFIER LA MAITRISE D'OUVRAGE A LA CCVA.

ONT VOTE CONTRE : 0

NE SONT ABSTENUS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

LE MAIRE